

**Commune de Saint Georges La Pougé**  
**Procès-Verbal**  
**Réunion du 27 décembre 2020 (huis clos)**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos à la salle polyvalente.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 16 décembre 2020

**Présents :** Delphine POITOU - LE BIHAN, Patricia LAPLANCHE, Michel BOURE, Bernard BIDAULT, Claire BENARD, Christophe FONTAINE, Brigitte MARLIN

M. Valéry FAVRE a donné procuration à Mme Brigitte MARLIN.

**Absents :** Joël COSTE, Cédric DEQUEIROS

Suivant l'ordre défini, Monsieur Christophe FONTAINE accepte de prendre le rôle de secrétaire de séance.

10h23 – Madame le Maire ouvre la séance.

La séance est diffusée en directe sur Zoom, les personnes qui le souhaitent peuvent se connecter à l'aide du lien fourni sur la page facebook de la commune.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2020 est approuvé par vote à mains levées à l'unanimité.

**Délibération numéro 1 : Convention de mise à disposition d'un service d'astreinte pour le service d'eau potable**

La commune est actuellement en convention bisannuelle avec la SAUR. Cette convention devant être renouvelée, la commune a demandé en temps et en heure (3 mois avant échéance du 31/12/2020) une proposition de renouvellement. La SAUR, représentée par M. Bialoux, a fourni tardivement (21/12/2020) une proposition montrant de fortes augmentations de tarifs : augmentation de 50 % du forfait annuel (de 1 000 à 1 500 €), et importantes augmentations sur les interventions.

Nous discutons autour de l'hypothétique formule de calcul évoquée dans le projet, ayant valeur légale, mais avec des indices inconnus nous empêchant de vérifier quoi que ce soit.

Une rapide réflexion est menée, qui nous montre qu'il n'y a pas de concurrence réelle sur le sujet.

Après analyse des montants demandés, il apparaît que les augmentations sur les tarifs d'interventions sont raisonnables (3 à 5 % maximum), et que l'augmentation forfaitaire de 500€ sur un budget annuel moyen entre 10 000 et 12 000 € reste raisonnable également.

Madame Claire BENARD rappelle que les employés de la SAUR ont une très bonne connaissance du terrain et qu'ils sont réactifs (en particulier sur les multiples fuites récentes sur le réseau d'eau de la commune).

Une digression est faite au sujet du contrôle de l'ARS réalisé cette semaine à l'école. Il est suggéré qu'il faudrait publier les résultats systématiquement sur le site web de la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le renouvellement de la convention avec la SAUR, à condition d'y ajouter une clause de résiliation (manquante dans le projet proposé).

## Délibération numéro 2 : DETR 2021 pour travaux de voirie

La délibération traite des travaux de réfection de la route à Ribière. Cette route est dans un état déplorable, alors que le bus scolaire doit y passer tous les jours.

Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offre : COLAS, EUROVIA et SIORAT.

La société SIORAT est éliminée rapidement, son tarif ne correspond pas à la demande (en particulier ils prévoient de curer des fossés inexistants). De plus son tarif est aux alentours du double de ses concurrents.

La société EUROVIA est écartée : elle a déjà travaillé sur la commune, et nous attendons toujours qu'ils reviennent réparer la chaussée défectueuse rue de la Voie Romaine suite à malfaçon.

La société COLAS a plutôt bonne réputation, leur tarif est correct, et leur proposition est conforme à la demande.

Financement :

### DEPENSES :

- Montant total des travaux HT	37 762.70€
- Montant total de la TVA	7 552.54€
- <b>Montant total TTC</b>	<b>45 315.24€</b>

### RECETTES :

- DETR 40% sur la base de 37 762.70€	15 105.08€
- Boost'commune 20%	7 552.54€
- Fonds propres	22 657.62€
- <b>Montant total des recettes</b>	<b>45 315.24€</b>

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité à mains levées pour cette demande de DETR.

## Délibération numéro 3 : DETR 2021 pour grosses réparations des locaux de l'école

La délibération traite du changement des volets du rez-de-chaussée, et du remplacement de la porte d'entrée et de la porte de sortie d'urgence de l'école.

La contrainte sur les portes est qu'elles doivent s'ouvrir vers l'extérieur (selon normes de sécurité en vigueur) alors qu'elles s'ouvrent actuellement vers l'intérieur.

Des devis ont été demandés à M. COUFY (Saint Hilaire le Château) pour les portes, et à M. ZADOKS (Saint Georges La Pouge) pour les volets.

M. COUFY demande 4 900 € pour les portes. Le délai de fabrication et de pose serait vers juillet 2021.

M. ZADOKS demande 7 540€ pour les 13 paires de volets. Soit un total de 12 440€ HT.

La DETR est de 70 %, soit une subvention de 8708 €.

Il resterait donc à la charge de la commune 4712 €, le projet peut bénéficier du fonds de compensation de TVA dans 2 ans.

Les propositions sont votées à mains levées et acceptées à l'unanimité.

## Délibération numéro 4 : DETR 2021 pour travaux éclairage public

La délibération concerne l'installation de candélabres chemin des Chèvres.

Le coût total est de 3 441,36 €.

La DETR serait de 1 003.73 €.

La part SDEC serait 860.34 €

Part communale : 1 577,29 €.

La proposition est votée à mains levées et acceptée à l'unanimité.

## Délibération numéro 5 : DETR 2021 pour mise en valeur du bourg

Il est proposé d'acheter divers équipements pour la commune.

- 1 lot de 10 poubelles : il n'y en a pas actuellement sur la commune ;
- 10 barrières de sécurité, qui pourront servir pour barrer une route en cas de travaux, ou pour délimiter une zone de non-accès. C'est un besoin pour la commune, car il n'y en a pas actuellement à disposition ;
- 3 tables de pique-nique en bois avec bancs de chaque côté : 2 pour l'allée des Châtaigniers, et 1 pour la place de l'Église ;
- 1 panneau d'affichage suffisamment grand pour l'affichage des informations légales : il serait mis sur la place de la mairie (à la couleur des candélabres, 25 A4 par côté) ;
- 3 panneaux de signalisation école : disposés sur les 3 accès vers l'école ;

Le devis total représente la somme de 5 528,69 €.

D'autre part, plusieurs propositions ont été faites pour remplacer le panneau d'affichage des commerces à moindre coût et en faisant travailler des entreprises locales (panneau en bois, adhésifs pour couvrir les informations fausses et afficher les corrections). C'est la solution des adhésifs qui a été privilégiée. Donc le panneau des commerces ne sera pas changé mais plutôt corrigé.

Nous avons également discuté de ce qu'il fallait afficher sur ce panneau (boulangerie, épicerie, pharmacie, médecin, infirmiers, taxi, poterie, gîtes, bureau de poste, cimetière, stade). Il a été dit que l'information serait plus pertinente s'il était possible d'en indiquer les emplacements ou les directions.

### DEPENSES :

- Montant total des fournitures HT	4 607.24€
- Montant total de la TVA	921.45€
- <b>Montant total TTC</b>	<b>5 528.69€</b>

### RECETTES :

- DETR 35% sur la base de 4607.24€	1 612.53€
- Fonds propres	3 916.16€
- <b>Montant total des recettes</b>	<b>5 528.69€</b>

La proposition est votée à mains levées et acceptée à l'unanimité.

## Délibération numéro 6 : Admission en non-valeur service de l'eau

Il s'agit de factures impayées suite à :

- des décès dont les successions sont clôturées ;
- des situations de surendettement avec effacement de la dette.

Le montant total s'élève à 1 230,95 €.

N'ayant plus aucun recours pour le recouvrement de ces factures, leur abandon est voté et accepté à l'unanimité.

### **Délibération numéro 7 : Admission en non-valeur commune**

De même que le point précédent, une dette globale, d'un total de 397,62 €, n'est pas recouvrable. Son abandon est donc voté et accepté à l'unanimité.

### **Délibération numéro 8 : Décision modificative**

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement la somme de 291.20€ représentant le remboursement de la caution du logement rue du moulin, suite au départ des locataires.

### **Délibération numéro 9 : Révision du loyer du logement rue du Moulin**

Il nous est proposé d'inclure dans les charges locatives l'entretien et la vidange de la fosse septique, qui sont rarement faits par les locataires.

La proposition est reportée à un conseil ultérieur afin d'avoir des chiffres plus précis.

### **Délibération numéro 10 : Modification du céder le passage à côté de la fontaine en stop**

Les voitures et les camions, souvent, passent comme s'ils avaient la priorité. Ils ont donc souvent une vitesse excessive en arrivant vers l'école. Et un camion à pleine vitesse ne pourrait pas s'arrêter à temps en cas de problème sur la chaussée.

La proposition est votée et acceptée à l'unanimité.

Il est aussi évoqué la possibilité future de décider de l'implantation de ralentisseurs, et de chicanes du côté de la pharmacie (pour ralentir les voitures, et aussi pour empêcher les stationnements gênants).

### **Délibération numéro 11 : Tarif de location de la salle polyvalente avec mise en place d'une caution**

Pour l'instant aucune caution n'existe pour la location de la salle polyvalente, ce qui a déjà posé des problèmes (clés perdues, dégradations, etc.). Le principe de la caution, c'est qu'elle n'est encaissée qu'après la constatation de dégâts, et rendue non encaissée si tout est ok.

Il est proposé une double caution : 500 € pour couvrir les dégâts, et 100 € pour le ménage non fait.

Les tarifs de location ont été discutés. Finalement, il semble qu'on soit plutôt moins cher que les salles des communes voisines.

Les tarifs acceptés et votés à l'unanimité sont les suivants :

- Associations de la commune : gratuit jusqu'à 3 manifestations à par an, et 30 € au-delà.
- Habitants de la commune : 80 €.
- Personnes extérieures à la commune : 100 €.
- Associations hors commune : 120 €.

### **Délibération numéro 12 : Convention de location de la salle polyvalente**

Même si c'est déjà présent dans la convention existante, il semble nécessaire de noter plus précisément qu'il est autorisé d'apporter de la nourriture dans la salle, mais interdit de cuisiner sur place.

Il est à noter que nous n'avons pas de cuisine dans la salle. Mais il est possible de cuisiner dehors quand la météo le permet ou sous un abri non fourni.

La convention-type est votée et acceptée à l'unanimité.

Nous estimons qu'il faudrait également prévoir une convention pour la location des tables, chaises, vaisselle (sans la salle).

### **Délibération numéro 13 : Convention de mise à disposition du stade et des vestiaires**

La convention-type est votée et acceptée à l'unanimité.

### **Délibération numéro 14 : Convention de mise à disposition d'un local pour le stockage de Saint Georges en Fête**

M. Michel BOURÉ nous lit rapidement le projet de convention (qui s'appliquera aussi bien au club de foot qu'au comité des fêtes.

La proposition est votée et acceptée à l'unanimité.

### **Délibération numéro 15 : Redevance d'occupation du domaine public d'Enédis**

Cette redevance est due par Enédis à la commune tous les ans, à condition que la commune la réclame à Enédis. Comme ça n'a pas été réclamé depuis longtemps (peut-être jamais), nous pouvons remonter à cinq ans maximum.

La proposition est votée et acceptée à l'unanimité.

### **Délibération numéro 16 : Convention de mise à disposition d'un espace privé pour stockage du matériel communal**

Un équipement des services techniques de la mairie est actuellement stocké dans la grange d'une habitante de la commune, sans aucune convention.

Il est proposé de mettre une convention et de la soumettre à la propriétaire du lieu de stockage afin de rentrer dans la légalité et de se couvrir mutuellement en cas de problème. Actuellement un autre lieu de stockage est utilisé

La proposition est votée et acceptée à l'unanimité.

## **Délibération numéro 17 : Étude patrimoniale, diagnostic schéma directeur eau potable**

Un dossier d'appel d'offre sera transmis à différents cabinets d'expertise.

Le vote est reporté, car il est susceptible d'être remis en question prochainement à l'échelle de la communauté de commune.

La gestion de l'eau pourrait faire l'objet d'un transfert de compétence. Le Conseil Municipal s'est montré très réceptif au sujet, et plusieurs personnes se sont portées candidates à la commission communautaire sur le sujet.

### **Questions diverses**

Pour les questions diverses, un tour de table est réalisé, afin que chacun ait la parole.

Delphine POITOU LE BIHAN :

Un aspirateur doit être acheté pour la salle polyvalente. Nous profiterons des soldes de janvier et nous prendrons un modèle de type Karcher.

Concours de logo : aucun logo n'a été proposé sur le site de la commune pour l'instant.

Formulaire de demande de subvention : il sera mis en ligne prochainement. Toute demande de subvention doit désormais être accompagné, par obligation légale, du compte-rendu de la dernière AG, du budget prévisionnel et du dernier relevé de comptes.

Michel va nous transmettre le document pour une dernière relecture avant publication.

La mairie sera désormais fermée au public le vendredi matin. Une réunion maire-adjoints-secrétaire est programmée une semaine sur deux. Et la semaine suivante, cela permettra à Isabelle de travailler sur des sujets importants sans être dérangée.

Patricia LAPLANCHE :

Patricia a assisté à une réunion de la communauté de communes autour de l'exploitation forestière. Il convient systématiquement de signer une convention avec les exploitants forestiers lors chaque chantier. Patricia nous dit que 30 jours de non-réponse valent acceptation du chantier, et que trop souvent les demandes restent sans réponse. Ça laisse la commune sans recours en cas de dégâts sur les routes et chemins menant aux parcelles exploitées.

Elle nous dit qu'il y a un technicien bois à la communauté de communes, et qu'il ne faut pas hésiter à la solliciter en cas de besoin.

Le classement des tableaux de l'église est reporté à 2021.

Michel BOURÉ :

Michel commence par nous lire un bilan des 6 mois d'activité du Conseil Municipal.

Il nous propose de mettre en place des comités de pilotage pour les projets importants de la commune. Il rappelle également que, si nous menons des gros dossiers seuls, nous risquons de nous épuiser ; il faut donc au maximum travailler collectivement sur les gros dossiers.

Claire BÉNARD :

Claire demande si quelque chose a été fait par rapport aux barres autour du stade. On lui répond que non.

Christophe FONTAINE :

Christophe dit qu'il y a 2 containers pour les cartons dans le bourg (couvercle rouge), mais pour des question pratiques ce serait bien qu'il y en ait un aussi au stade avec les bennes de tri sélectif.

Les containers existants ont été mis là initialement pour les commerçants. Il faudrait faire la demande d'un container supplémentaire à la communauté de communes.

Brigitte MARLIN :

Brigitte demande des précisions sur les indemnités d'élus. Seuls les conseillers municipaux avec délégation reçoivent cette indemnité. Delphine explique que les délégations sont accordées par le maire, et le maire ne peut pas donner délégation sans connaître correctement les personnes et leurs intentions. Ces délégations peuvent être révisées tous les ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h09.